

# IMMATRICULATION SARL SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

2 exemplaires Cerfa M0 CMB et Intercalaire TNS (Travailleur Non Salarié) - dûment complétés et signés en original (disponibles sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

## ➤ POUR LA PERSONNE MORALE

- 1 exemplaire original des statuts paraphés et signés
- 1 attestation de dépôt des fonds en banque en original (les fonds doivent être déposés avant la signature des statuts) si aucune mention dans les statuts
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports (si apport en nature de plus de 30 000 € **ou** si la valeur totale des apports en nature dépasse la moitié du capital social)
- Le cas échéant, 1 exemplaire du procès-verbal de la décision nommant le ou les gérants en original, s'ils ne sont pas nommés dans les statuts
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de constitution ou attestation de parution dans un journal d'annonces légales

## ➤ JUSTIFICATIF DU LOCAL

### Si création du fonds du commerce :

- Copie du bail commercial ou professionnel ou précaire établi au nom de la société

#### Ou

- Copie de quittance de loyer **et/ou** facture EDF ou téléphone ou bail d'habitation avec autorisation du gérant (modèle dans nos services) en original

#### Ou

- Autorisation du propriétaire signée en original accompagnée, d'un justificatif de propriété le cas échéant

#### Ou

- Contrat de domiciliation accompagné, le cas échéant, du Kbis et de la copie de l'agrément préfectoral de la société domiciliataire

### Si achat du fonds du commerce :

- Copie de l'acte d'achat du fonds enregistré par le service des Impôts si acte sous seing privé
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

### Si prise en location-gérance du fonds du commerce :

- Copie du contrat de location-gérance
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

### Si donation du fonds du commerce :

- Copie de l'acte de donation enregistré par le service des Impôts
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

### Si apport du fonds du commerce :

- Acte d'apport du fonds enregistré par les services des Impôts
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

## ➤ POUR LES DIRIGEANTS

### → Pour le(s) gérant(s)

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation, datée et signée en original (modèle disponible dans nos services)

### Français (résident en France ou non) :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité
- Copie de l'attestation provisoire valant titre de circulation délivrée par la Préfecture (de moins d'1 mois) pour les personnes sans domicile fixe

### Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

### Ressortissants Croates :

- Copie de la carte de séjour UE portant la mention "toutes activités professionnelles sauf salariées" d'une validité maximum de 5 ans ou copie de l'attestation de 1<sup>ère</sup> demande

### Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans ou Monégasques :

- Copie de la carte d'identité recto-verso

### Ressortissants Algériens :

- Copie du titre de séjour recto-verso à jour de l'adresse (toute mention sauf étudiant)

COMPLÉMENTS AU VERSO →

## CCI LOZÈRE

16 boulevard du Soubeyran - BP 81  
48002 Mende Cedex  
T. 04 66 49 00 33 (N° d'appel unique)  
[www.lozere.cci.fr](http://www.lozere.cci.fr)



# IMMATRICULATION SARL

## SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SUITE)

### Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :

- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse autorisant son titulaire à travailler

### Personnes extérieures à l'EEE non-résident en France :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

#### → Pour le conjoint-collaborateur

- Attestation du conjoint (imprimé à compléter auprès de nos services)
- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Justificatif de mariage ou de pacs

#### → Situation sociale (si gérance majoritaire)

Numéro de sécurité sociale (copie de la carte vitale souhaitée)

Vous devez avoir choisi un organisme conventionné parmi la liste disponible dans nos services

En cas d'ayant-droits : noms, prénoms, dates et lieux de naissance de ceux-ci

## → EN CAS DE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

### ▶ ATTENTION !

Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemples : ambulancier, bar, restaurant, transport, sécurité,...)

Veillez vous rapprocher de votre CFE

## → RÉGIME FISCAL

Vous devez connaître le régime fiscal et de TVA de la société

## → INFOS COMPLÉMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le chef d'entreprise qui effectue la formalité (modèle dans nos services)
- Nombre de salariés au moment de l'immatriculation de la société
- Si mention d'un sigle : celui-ci doit figurer dans les statuts et dans l'annonce légale (contrairement au nom commercial et à l'enseigne)

## → ACCRE

Si vous répondez à l'un des cas d'éligibilité (voir liste disponible dans nos services), vous pouvez déposer un dossier ACCRE, accompagné des pièces nécessaires, **impérativement** dans le délai de 45 jours à compter du dépôt de votre dossier de constitution de société (avec ou sans activité) auprès du CFE de votre CCI

## → CHRONOLOGIE FORMALITÉS

- Dépôt des fonds à la banque
- Signature et paraphes des statuts
- Parution dans un journal d'annonces légales (l'attestation de parution suffit pour l'enregistrement du dossier au CFE)
- Dépôt du dossier au CFE de la CCI

## → TARIFS

Chèque ou espèces avec l'appoint

### Si création de fonds :

- ▶ 41,50 € à l'ordre du Greffe du TC (ou 74,10 € si la société est sans activité)
- ▶ 60 € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI

### Si achat, apport, location-gérance ou donation de fonds :

- ▶ 232,06 € à l'ordre du Greffe du TC
- ▶ 60 € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI



**ALERTE !** Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

### CCI LOZÈRE

16 boulevard du Soubeyran - BP 81  
48002 Mende Cedex  
T. 04 66 49 00 33 (N° d'appel unique)  
[www.lozere.cci.fr](http://www.lozere.cci.fr)